

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

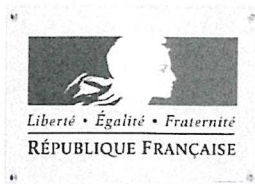
REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-48 DU 02-09

SIGNALETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

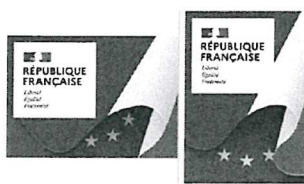
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que sur certains bâtiments publics, notamment la mairie et l'école, une plaque officielle doit y être apposée.

Le sujet a été étudié, plusieurs propositions ci-dessous.

Modèle 1 :



Modèle 2 :



Modèle 3 :



Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'opter pour le modèle 3.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal valide le modèle 3.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

**Secrétaire de Séance
Rodolphe DRANO**

Etriché, le 3 septembre 2024

**Le Maire
David LAGLEYZE**

